**ARRÊTÉ PORTANT REINTEGRATION DANS LES FONCTIONS**

**de Monsieur *(ou Madame)* *…*, Grade *…* (*pour un fonctionnaire*)**

***à la suite de la suspension de l’obligation vaccinale***

Le Maire *(ou le Président)* de *...*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifiée par la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié par le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021,

Vu le décret n°2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l’obligation de vaccination contre le Covid-19,

Vu la circulaire du 2 mai 2023 relative aux modalités de réaffectation des agents à la suite de la levée de l’obligation vaccinale contre la COVID-19,

Considérant que Monsieur (ou Madame) a été suspendu(e) à compter du ………… pour avoir refusé de se faire vacciner alors que son emploi était soumis à l’obligation vaccinale.

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

Monsieur *(ou Madame)* *…………* est réintégré(e) dans les fonctions de …………………. à compter du *…………* *au sein de (nom de la collectivité)………………..*.

*(La réaffectation peut s’effectuer sur le poste occupé par l’agent avant la suspension ou sur tout emploi équivalent si cette nouvelle affectation remplit les conditions suivantes :*

* *elle n’entraîne aucune modification substantielle dans la nature des fonctions, le niveau des responsabilités, la rémunération, la résidence administrative*
* *elle se situe sur la même implantation géographique que le poste occupé antérieurement*
* *elle n’est motivée que par les seules nécessités de fonctionnement et de continuité du service (par exemple, poste désormais occupé) et ne présente aucun caractère discriminatoire)*

**Article 2** **:**

L’agent qui a été suspendu ne pourra pas se prévaloir d’aucune reconstitution de sa carrière pendant la période durant laquelle il a été écarté du service (droit à l’avancement ou aux promotions internes ; traitements ; congés ; reconstitution des droits sociaux).

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame) ...*.

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5:**

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité / de l’établissement.

Notifié à l’agent le : Fait à ................., le ...............

(date et signature) Le Maire / Président,

Prénom, nom Prénom, nom